



CHARTRE DE L'ADHÉRENT

Saison 2021 / 2022

"En application de l'article 13 du règlement intérieur"

Je m'appelle _____

Je viens d'adhérer à l'**ASSOCIATION CHOLET BASKET**.

Par conséquent, je me dois de participer à la vie de mon club de différentes manières et pour cela je m'engage à :

1) RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Respecter le règlement intérieur (voir sur le site).

Je suis conscient que toute défaillance de ma part non justifiée envers ces différents engagements m'exposera à des sanctions (*matchs ou entraînements de suspension, arbitrages supplémentaires ...*)

Ayant pris connaissance de tous ces engagements, je les accepte en datant et signant cette charte et l'engagement à arbitrer.

PS : L'association se réserve le droit de refuser la validation d'une réinscription lorsqu'un licencié ou ses parents ou son représentant légal n'a pas respecté, au cours de cette saison, les règles de sportivité mentionnées ci-après.

2) ATTITUDE

Avoir une attitude exemplaire, vis-à-vis de mes équipiers, entraîneurs, dirigeants, arbitres, également envers le public et moi-même.

3) ENGAGEMENTS INHÉRENTS A L'INSCRIPTION

Les parents ou les représentants légaux et les licenciés majeurs s'engagent à :

- ☞ Laisser l'enfant sur le lieu de rendez-vous ou sur le lieu de l'entraînement qu'après avoir eu la confirmation de la présence d'un éducateur ou d'un dirigeant sur place.
- ☞ Effectuer plusieurs déplacements de l'équipe.
- ☞ Assurer des permanences lors des matchs à domicile, accueil des équipes, tenue de la feuille de match ou du chronométrage de la rencontre, organisation du vin d'honneur.
- ☞ Respecter les règles de sportivité et de fair-play en toutes circonstances.
- ☞ Les plannings des déplacements et permanences seront discutés en concertation avec l'ensemble des parents sous le couvert du responsable de l'équipe lors des réunions de début de saison et de janvier.

4) ABSENCE

Prendre part régulièrement et activement aux entraînements ainsi qu'aux matchs. Toute absence doit impérativement être signalée à l'entraîneur de l'équipe et justifiée. (*En pratiquant un sport d'équipe, je dois penser à mes équipiers et aux conséquences d'un abandon en cours de compétition*).

5) ÉQUIPEMENTS

Prendre soin de l'équipement de match. Il sera demandé **un chèque caution de 100 €** pour cet équipement. Le chèque sera rendu en fin de saison par le responsable d'équipe, après restitution de l'équipement complet.

6) CONSTITUTION DES ÉQUIPES

Accepter les décisions de la Commission Technique pour la constitution des équipes. Celles-ci seront effectuées en début de saison dans le respect des intérêts de tous.

7) SANCTIONS DISCIPLINAIRES

Régler les pénalités financières pour sanctions disciplinaires (*exemple : faute technique, disqualifiante, forfait d'équipe, dossier de discipline*) reçues par le club. Elles seront refacturées sur avis du bureau, à ou aux intéressés e s qui devront assumer la totalité de celles-ci.

8) STAGES

Participer financièrement au coût des stages obligatoires dans le cadre des sélections organisées par le **Comité de Maine et Loire**. L'Association participera à raison de 50 %, les 50 % restant seront à la charge du licencié.

Tous les autres stages (CIC...) sont entièrement à la charge des Parents.

9) Règlement général sur la Protection des Données Personnelles (R.G.P.D.)

- J'accepte que les informations recueillies dans ce bulletin d'adhésion soient exploitées dans le cadre de mon adhésion au club Cholet Basket.*

Les informations recueillies dans ce bulletin d'adhésion font l'objet d'un traitement et d'un enregistrement informatique par le secrétariat de l'Association CHOLET BASKET pour communiquer avec les adhérents.

Vos informations sont conservées pendant 3 saisons et sont destinées au secrétariat de l'Association et à la FFBB

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, conformément à la loi « Informatique et Libertés » ainsi qu'au Règlement Général sur la Protection des Données qui entre en vigueur le 25 mai 2018 vous pouvez bénéficier d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations vous concernant.

Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser

Au secrétariat de l'Association CHOLET BASKET tél : 02 41 62 61 57 ou 06 70 99 59 27

mail : cholet-basket@wanadoo.fr.

à Cholet le :

Signature :

(Signature des parents pour un adhérent mineur)

ARBITRAGE

- ✓ **Je m'engage à arbitrer d'autres équipes du club lorsque je serai désigné e.**
- ✓ **Chaque joueur ou joueuse de la catégorie U13 à Seniors sera sollicité e plusieurs fois dans la saison pour assurer des permanences d'arbitrage.**
- ✓ **Les arbitres convoqués doivent être présents 15 minutes avant le début de la rencontre.**

à Cholet le :

Signature :

(Signature des parents pour un adhérent mineur)